

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/09/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/09/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/09/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20240916-2024SEPT16_265-DE
	8.2.4	Enfance et famille

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

20

Séance Publique ordinaire du **16 septembre 024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Frank GOBBATO
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote : néant

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

**Objet : Proposition d'autorisation de signature des avenants
aux conventions d'objectifs et de financement
pour les ALSH périscolaire et extrascolaire de 2023 à 2025**

RAPPORTEUR : Éric MATTIUSSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Lors de sa séance en date du 25 octobre 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une Convention Territoriale Globale socle (CTG) avec la CAF du Gers jusqu'en 2025.

Lors de sa séance en date du 13 avril 2022, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement correspondantes qui encadrent les modalités d'intervention et de versement des prestations de service « ALSH périscolaire » et « ALSH extrascolaire ».

Lors de sa séance en date du 26 février 2024, le **Conseil Municipal** a autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants à ces conventions de financement afin de modifier le taux du régime général (de 90 % à 92,28 %) à compter du 1^{er} janvier 2023.

La CAF du Gers propose de signer de nouveau des avenants à ces conventions d'objectifs et de financement pour mettre en œuvre l'ensemble des évolutions de financement prévues par la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 en faveur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement à compter du 1^{er} janvier 2024, à savoir :

- intégration du plan mercredi dans le bonus territoire,
- intégration du temps du repas pour la pause méridienne,
- complément inclusif si accueil d'un enfant bénéficiaire de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)
- et financement des heures nouvelles en complément des heures existantes contractualisées (dans la limite de 25 % de plus).

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de financement pour les ALSH périscolaire et extrascolaire de 2023 à 2025 tel qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Emilie SARRAN



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 13 SEP. 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 11 3 SEP. 2024